



**PROCÈS - VERBAL N°48**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 7 MAI 2020**

**19 H 30 HEURES**

Le sept mai deux mille vingt à 19 h 30 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le 30 avril deux mille vingt, s'est réuni en visioconférence sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents : M. SAUSSET, Maire – MM. BARRUYER, BARBARY, Mme LONGUEVILLE, M. GAILLARD, Mmes ANDRE, LAURENT, ROGER-DALBERT Adjoint(e)s – M. FAURE, Mmes CROZE, CHANTEPY, M. SANCHEZ, Mme FOURNIER, M. GOUDARD, Mmes DE VETTOR, MALSERT, V. FAURE, PARRIAUX, JACOUTON, DANTRESSANGLE, M. NORET, M. DUMAS et Mme BURGUNDER.

Ont voté par procuration : M. BENOIT (à Mme ANDRÉ), Mme SIMONET-CHASTAING (à Mme BURGUNDER), Mme MEYSENQ (à Mme LONGUEVILLE), M. DIZY (à Mme V. FAURE).

Absents : Mme EIDUKEVICIUS, MM. FAYARD, CETTIER, BARAILLER, DAVID, GUERROUCHE.

**M. le Maire** adresse à M. CETTIER au nom du Conseil Municipal ses très sincères condoléances pour le décès de son épouse Catherine ainsi qu'à M. Jean RAVIER, le père de Catherine qui a été Adjoint au Maire aux Finances durant le mandat de M. Jean-Pierre FRACHISSE.

Il précise qu'il est heureux de retrouver les membres du Conseil Municipal qui se déroule dans un contexte sanitaire inédit nécessitant une séance en visioconférence : *« Je suis avec vous, volontaire, je le pense pour positiver sur la sortie du confinement et il faudra tirer toutes les leçons de ce que nous avons vécu avec nos concitoyens pendant ces 8 semaines de mise entre parenthèse de la vie sociale, culturelle, sportive et économique. Les crises ont ceci de particulier qu'elles révèlent souvent les fragilités, indiquent les besoins et doivent montrer la voie à suivre.*

*C'est cette voie, ce nouveau cap qu'il reste à inventer. Il va s'imposer à nous. En effet, la crise s'annonce encore plus grave que celle de 2008. Cette pandémie sanitaire qui aura fait des milliers de morts dans le monde et certainement plus de 30 000 décès dans notre pays va nous obliger à réorienter nos politiques publiques. Elle révèle, par contre, une chose certaine, c'est le formidable élan de solidarité de nos concitoyens, bénévoles, associations notamment en direction des soignants et de l'ensemble des personnes qui ont contribué à sauver des vies. La réussite de ce déconfinement est basée sur la confiance, sur la concertation et la responsabilité. Il faut réussir cette sortie de confinement à partir du 11 mai car il faut que l'économie se redresse, car il faut que la vie sociale et la vie démocratique reprennent avec vous Mesdames et Messieurs les élus locaux dont vous êtes la cheville ouvrière au côté du Préfet dans notre Département dans de nombreux domaines pour accompagner cette reprise.*

*Les élus et les services ont été pleinement mobilisés dans la gestion de cette crise. Je veux publiquement remercier Mme la Directrice Générale des Services, car pour l'avoir vécu au quotidien, son engagement fut total. En effet, il est difficile de se rendre compte de ce qu'il a fallu démanteler comme situations complexes inédites pour la plupart, prendre comme décisions dans l'urgence en responsabilité.*

*La mise en place du télétravail dans les services dans notre collectivité, la continuité du service public sur le terrain et dans les accueils a permis une gestion efficace de l'ensemble des activités de la commune.*

*Merci, un grand merci, pour l'esprit de responsabilité dans une mobilisation sans faille de l'ensemble de nos chefs de service et des agents de notre ville, merci à eux ».*

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 FEVRIER 2020**

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2020 est adopté à l'unanimité.

## **DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Valina FAURE est désignée comme secrétaire de la séance.

## **ACTES PRIS DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PAR DÉLÉGATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 17 AVRIL 2014 ET 17 MARS 2016 – DROIT COMMUN ET EN APPLICATION DE L'ARTICLE 1 DE L'ORDONNANCE N°2020-391 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2020 :**

### **VIE CITOYENNE**

- Décision n°48/2020 du 17 février 2020 : Mise à disposition, à titre précaire et révocable d'une partie de parcelles de terrain cadastrées section AS n°242, lot n°1 à usage de jardin familial au profit de M. Abdeslem KHABBACH.

-. Décision n°53/2020 du 24 février 2020 : Mise à disposition, à titre gracieux à compter du 22 Décembre 2019, d'un local situé au 2<sup>ème</sup> étage de la Tourette au profit de l'Union Locale CFDT.

- Décision n°56/2020 du 20 janvier 2020 : Mise à disposition, à titre précaire et révocable d'une partie de parcelles de terrain cadastrées section AS n°242, lot n°6 à usage de jardin familial au profit de M. Mraz RASHOYAN.

- Décision n°72/2020 du 6 mars 2020 : Mise à disposition, à titre précaire et révocable d'une partie de parcelles de terrain cadastrées section AO n°312-314, lot n°4bis à usage de jardin familial au profit de M. Brahim FALAHI.

-Décision n°75/2020 du 11 mars 2020 : Mise à disposition, à titre précaire et révocable d'une partie de parcelles de terrain cadastrées section AO n°312-314, lot n°2 à usage de jardin familial au profit de M. Abdallah BOUZAZI.

- Décision n°76/2020 du 12 mars 2020 : Mise à disposition, à titre précaire et révocable d'une partie de parcelles de terrain cadastrées section AO n°312-314, lot n°7 à usage de jardin familial au profit de Mme Françoise TOUMI.

### **AFFAIRES JURIDIQUES**

- Décision n°85/2020 du 1<sup>er</sup> avril 2020 : Convention de mise à disposition de locaux au profit de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo dans le cadre de l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement durant la période de confinement, les samedis, dimanches et jours fériés à compter du 28 mars 2020 et jusqu'à la fin de la période de confinement.

### **ACHATS/COMMANDE PUBLIQUE**

- Décision n°39/2020 du 14 février 2020 : Contrat de prestations intellectuelles avec ARCHI CONSULT représenté par Mme Albertine CROUZET pour un montant de 2 500 Euros H.T

pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de bureaux pour l'Office de Tourisme au 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de la Tourette.

- Décision n°40/2020 du 14 février 2020 : Contrat de prestations intellectuelles avec ARCHI CONSULT représenté par Mme Albertine CROUZET pour un montant de 2 500 Euros H.T pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement d'une mezzanine et la rénovation de sanitaires et vestiaires au boulodrome municipal.

---

## FINANCES

---

- Décision n°49/2020 du 21 février 2020 : Proposition de mise en vente à la boutique du Château-Musée de Tournon-sur-Rhône de 25 exemplaires d'une estampe « TURRIS FORTISSIMA » de Philippe LOUISGRAND au prix de 55 euros chacune.

- Décision n°50/2020 du 24 février 2020 : Offre dans le cadre des lotos organisés dans les départements de la Drôme et l'Ardèche de deux entrées gratuites sous forme de deux contremarques au Château-Musée de Tournon-sur-Rhône valables pour une année.

- Décision n°52/2020 du 24 février 2020 : Reconduction du contrat d'hébergement du Portail ERMES pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 28 février 2021 avec la Société ARCHIMED.

- Décision n°54/2020 du 27 février 2020 : Offre dans le cadre des rencontres du Tourisme de l'Ardèche organisées au Pouzin les 5 et 6 mars 2020 de 20 entrées gratuites valables pour une année, à compter de la date de remise de la contremarque.

- Décision n°55/2020 du 27 février 2020 : Mise à disposition à titre exceptionnel de la terrasse nord du Château de Tournon-sur-Rhône à l'Office de Tourisme pour l'organisation de deux soirées Di'Vin Clair de Lune.

- Décision n°98/2020 du 24 avril 2020 : Don de 5 000 euros par la Ville de Fellbach.

- Décision n°99/2020 du 28 avril 2020 : Prêt pour divers investissements prévus au Budget Principal auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est d'un montant de 250 000 euros pour une durée de 216 mois au taux de 1.01 % fixe.

[M. le Maire](#) précise que les décisions n°55/2020 et n°99/2020 ont été annulées.

Il remercie la Ville de Fellbach, ville jumelle, pour le don accepté par décision n°98/2020. Ce don permettra de faire face aux décisions prises pendant le confinement en faveur de la population.

### **1- MODALITÉS DE TENUE D'UN CONSEIL MUNICIPAL A DISTANCE PENDANT LA PERIODE D'URGENCE SANITAIRE**

(Présentation M. le Maire)

En période d'urgence sanitaire, l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 permet d'organiser par visioconférence ou à défaut audioconférence toutes les réunions de l'organe délibérant des collectivités territoriales par tous moyens dont l'exécutif dispose pour convoquer les membres de l'organe délibérant, et leur préciser la technologie retenue.

#### 1. Adaptations des règles au plan national :

Des assouplissements des conditions de réunion des organes délibérants ont été apportés par les textes récemment adoptés dans le contexte de crise sanitaire.

Les règles de quorum sont assouplies. Le Conseil Municipal peut délibérer avec seulement le tiers des membres en exercice présent (art. 10 de la loi du 23 mars 2020). Chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs (contre un actuellement).

Le quorum est apprécié en fonction des membres présents et représentés et en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le point de l'ordre du jour concerné doit être reporté à une séance ultérieure qui ne peut alors se tenir par voie dématérialisée.

En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante. Le Maire proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

A chaque réunion de l'organe délibérant à distance, il en est fait mention sur la convocation.

Le caractère public de la réunion de l'organe délibérant de la collectivité territoriale est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Dans ce contexte, le Maire doit informer le Conseil Municipal des mesures qu'il a été nécessaire d'apporter et proposer à l'Assemblée de déterminer et valider les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités des scrutins.

#### 2. Modalités d'identification des participants, d'enregistrement, de conservation et de publicité des débats, ainsi que les modalités des scrutins.

##### 2.1 Modalités d'identification des participants,

Chaque membre de l'assemblée délibérante reçoit une convocation à son adresse mail habituelle, à laquelle est jointe une note de synthèse détaillée.

Les pouvoirs signés et scannés pourront être adressés par mail.

Chaque conseiller municipal recevra les modalités de connexion lui permettant d'accéder, avant le début de la séance, à la salle virtuelle du conseil municipal.

Chaque membre devra se faire connaître avant d'être admis à entrer dans la salle. Un appel nominatif sera effectué en début de séance.

## 2.2 Modalités d'enregistrement, de conservation et de publicité des débats,

La Commune a retenu un outil qui permet l'enregistrement vidéo et audio des débats, leur conservation et leur mise en ligne en direct.

Les séances publiques de l'organe délibérant de la collectivité territoriale sont diffusées en direct de manière électronique.

## 2.3 Modalités des scrutins

L'outil permettant la transparence de la tenue des débats par la visualisation et la participation orale de l'ensemble des participants, il est proposé que les votes soient effectués publiquement à main levée.

Le Conseil Municipal doit prendre acte des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités des scrutins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'exposé qui précède,
- **PREND ACTE** des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que des modalités des scrutins.

**M. le Maire** indique qu'il a un regret à l'heure du confinement, des réseaux sociaux et du souhait des citoyens d'être plus impliqués dans la vie municipale et de bénéficier de plus d'informations, j'ai amèrement constaté qu'aucune des deux listes adverses n'avait pris la peine de relayer l'information de la tenue du Conseil Municipal en ligne, alors qu'elles sont actives sur les réseaux.

## **2- PREVENTION CORONAVIRUS COVID-19**

(Présentation M. le Maire)

Pour lutter contre la propagation du COVID 19 et protéger la population, la Ville de TOURNON-SUR-RHÔNE s'est immédiatement mobilisée. En effet, dès l'annonce du confinement annoncé par le Président de la République pour enrayer la pandémie du COVID 19, la Municipalité a pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité des missions indispensables notamment l'assistance à la population et la protection de ses agents.

Avant d'en venir aux actions de la Ville dans le cadre de son Plan Communal de Protection et de Solidarité et avant même de vous présenter le plan de déconfinement communal, je souhaite remercier publiquement celles et ceux qui se dévouent sans compter pour sauver des vies, qu'ils soient médecins, infirmier(es), aides-soignants, pompiers, policiers...

Je voudrais rendre hommage également à celles et ceux qui tentent de rendre plus « douce » cette période de confinement : boulangers, caissières de supermarchés, commerçants en général, pharmaciens, postiers, mais aussi les agents municipaux qui assurent des missions de service public indispensables (propreté, police, état-civil...) ainsi que les associations caritatives dont le rôle est essentiel pour la cohésion de notre société.

**PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE  
PROTECTION ET DE SOLIDARITE**

### **MOBILISATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Un plan de continuité de l'activité des services municipaux a été instauré afin de réduire la présence du personnel municipal sur le terrain au strict nécessaire tout en garantissant le maintien des services essentiels à la population.

- Coordonnés par la Directrice Générale des Services, les services municipaux exercent leurs missions en service réduit.
- Le télétravail a été mis en place dans tous les domaines où cela était possible. La présence physique des agents communaux est maintenue uniquement lorsqu'elle est indispensable (entretien voirie, accueil des enfants des soignants, permanence état-civil...). Les mesures de protection ont été prises pour qu'ils exercent leurs missions en toute sécurité. A cet effet, des visières de protection ont été distribuées aux employés municipaux exerçant leurs missions sur le domaine public grâce au don des collectifs « Visières solidaires Valence » et « Visières solidaires Nord Drôme Ardèche ».
- Les démarches administratives sont possibles de préférence sur le site internet de la ville, par mail ou téléphone.
  - Les formalités liées aux démarches d'urbanisme sont inchangées. Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites.

## **COMMUNIQUER DE MANIERE ACTIVE**

- Mise à jour du site internet de la commune en temps réel,
- Création d'une page Facebook « Tournon sur Rhône Covid19 » : la crise que nous traversons nécessite une proximité accrue avec les citoyens. Le lancement de notre page Facebook s'inscrit dans cette demande.

## **FACILITER LA VIE QUOTIDIENNE**

- Marchés alimentaires :  
Les marchés alimentaires ont été maintenus. Le nombre de forains a été limité, leur implantation a été redéfinie et un parcours a été créé dans l'enceinte du marché afin de faire respecter les gestes barrières.
- Salubrité publique :  
S'appuyant sur les avis de la Direction Générale de la Santé (DGS) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Ville a fait le choix de ne pas désinfecter les rues et poursuit ses missions essentielles de salubrité publique. Depuis le début de l'épidémie, le service Environnement et Cadre de Vie poursuit ses missions. Des actions essentielles sont réalisées tous les jours pour maintenir la salubrité des espaces publics (enlèvement des déjections canines, entretien des abords des Points d'Apport Volontaire et conteneurs semi-enterrés...).  
Conformément aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique, l'utilisation de souffleurs sur le domaine public a été suspendue.
- Les services techniques et la police municipale luttent activement contre les dépôts sauvages et les incivilités (déjections canines) qui sont en pleine recrudescence.
- Sécurité publique :  
La Police Municipale continue à assurer ses missions de proximité et de sécurité.
- Le stationnement est autorisé en zone bleue pour une durée illimitée durant la période de confinement.
- L'offre culturelle est assurée par le Château-Musée avec des expositions en ligne et grâce à la bibliothèque qui propose des activités pour les enfants sur sa page Facebook.
- L'accès aux différents lieux publics est interdit pendant la période de confinement, il s'agit de l'ensemble des équipements sportifs, culturels, parcs et jardins.  
Les manifestations sont également annulées.

## **SOUTENIR LE COMMERCE ET L'ECONOMIE**

- Afin de soutenir les commerçants, il sera proposé au prochain Conseil Municipal que les redevances liées à l'occupation du domaine public ne soient pas dues au titre de l'année 2020.

Cette exonération, d'un montant total de 30 000 € concerne les bénéficiaires d'occupations du domaine public (terrasses de bars, restaurants, glaciers...) ainsi que

les artisans et les entreprises du bâtiment ayant obtenu une autorisation d'occupation temporaire pendant la période du confinement et qui ont dû suspendre leurs chantiers en raison du COVID.

Dans ce contexte, la Ville a également invité les bailleurs des commerçants à se montrer indulgent dans le paiement des loyers.

- Maintien des subventions 2020 aux associations même si l'organisation de manifestations ou de projets est annulée ou reportée.
- Afin de faciliter l'achat des produits de première nécessité, la Ville a mis en ligne sur son site internet et sur sa page Facebook « Tournon-sur-Rhône Covid19 » une carte collaborative de l'activité commerciale, vivante et évolutive.

Cette carte est destinée à recenser les établissements ouverts pour permettre aux personnes de faire leurs courses au plus près de chez eux.

### **AIDER CELLES ET CEUX QUI EN ONT BESOIN**

#### **- Masques :**

Des masques ont été distribués à l'hôpital dès le 17 mars, à l'EHPAD et à la maison de retraite grâce à un don d'un industriel local à la commune. **M. le Maire** tient à remercier publiquement la société FAREVA pour ce don et en particulier son Président M. Bernard FRAISSE pour avoir été proactif face à la pénurie de masques.

La Municipalité a fait don de masques, blouses de protection et de charlottes aux infirmières libérales.

#### **- Personnels soignants :**

Ouverture de l'école des Luettes et de l'ALSH pour accueillir les enfants des personnels soignants et des enfants de policiers, gendarmes et pompiers.

#### **- Seniors**

\*Le CCAS assure un suivi y compris téléphonique auprès des personnes âgées ou handicapées isolées.

**M. le Maire** remercie Mesdames LONGUEVILLE ET CHANTEPY pour avoir agi en ce sens.

\*Portage de courses : Le Centre Communal d'Action Sociale, en partenariat avec la Protection Civile de l'Ardèche, propose aux personnes âgées ou handicapées, isolées, un service de portage de courses alimentaires ou pharmaceutiques.

Les livraisons, assurées par une équipe de l'antenne locale, sont possibles du lundi au samedi.

**M. le Maire** remercie le Docteur BARD et son épouse pour avoir rendu possible ces services dès le début du confinement grâce à l'antenne locale de la Protection Civile.

En lançant le service, nous avons agréablement constaté que beaucoup de personnes âgées n'étaient pas complètement isolées et étaient accompagnées par des proches pour

les tâches du quotidien. Malgré tout, ce service essentiel a pu être rendu auprès d'une quinzaine de ménages.

#### **- Personnes précaires**

\*Pour permettre aux personnes sans domicile fixe de satisfaire aux règles d'hygiène indispensables en cette période de pandémie, la Ville met à disposition des sanitaires et des douches du complexe sportif Léon SAUSSET tous les jours et de la Halle des Sports. Des kits d'hygiène sont distribués par l'unité locale de la CROIX ROUGE lors de ses maraudes des mercredis et samedis.

\*Mobilisation et mise à disposition de services et de ressources pour aider les associations qui œuvrent auprès des plus démunis.

**M. le Maire** précise que le Secours Populaire a multiplié par 3 ses distributions alimentaires bien au-delà des seuls résidents de Tournon-sur-Rhône et les remercie à nouveau pour leur action depuis le début de la crise.

### **CONSEQUENCES FINANCIERES DE LA CRISE SUR LES FINANCES COMMUNALES**

**M. le Maire** fait un point pour évaluer les conséquences financières de cette crise sanitaire.

Un premier bilan a été dressé par le service Financiers de la Ville qui permet de dire qu'il y aura des points de vigilance à surveiller à savoir les pertes de recettes et notamment les pertes de recettes tarifaires d'exploitation en raison de la fermeture des services de la non-fréquentation ou de la diminution de la fréquentation de certains équipements. Une perte d'environ 200 000 Euros de recettes a pu être constatée par rapport au compte administratif de l'exercice 2019 qui se répartit à hauteur de 45 000 Euros dans le secteur scolaire, de 93 000 Euros dans le secteur culturel, 14 700 Euros pour toutes les locations de salles, salle du Caveau, produits de la boutique pour le Château-Musée, et enfin pour tout ce qui concerne l'occupation du domaine public y compris le Parking des Graviers, cela représente 43 000 Euros. Ces montants représentent une diminution de recettes d'environ 27% par rapport au compte d'exploitation. Il faudra rajouter les pertes de recettes fiscales pour l'exercice 2020 qui seront liées à la taxe additionnelle, à la taxe de publicité foncière, aux droits d'enregistrement, droits de mutation soit 346 000 Euros en 2019. La perte est estimée suivant les indicateurs nationaux qui seraient de 30% soit environ 100 000 Euros supplémentaires.

La perte totale pour 2020 s'élèverait donc à 300 000 Euros.

La taxe locale de publicité extérieure (TLPE) ne concerne pas les commerçants, la perte liée à la taxe locale d'aménagement qui amène des recettes importantes est difficile à évaluer et peut être estimée à 30%. Concernant la taxe sur la consommation d'électricité de 2019 qui s'élevait à 132 400 Euros, une perte de 10 à 15% peut être envisagée.

Au total, les pertes pourraient s'élever à environ 450 000 Euros. Il faut rajouter à cela des dépenses nouvelles qui concernent directement la crise sanitaire : masques, gels hydroalcooliques, produits de désinfection pour les locaux, visières pour les enfants de 3 à 6 ans soit une dépense à ce jour de 50 000 Euros.

## DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE DECONFINEMENT A COMPTEUR DU 11 MAI

**M. le Maire** rappelle que nous sommes classés en zone verte même s'il faut encore faire preuve de beaucoup de prudence afin de ne pas rebasculer en zone rouge ce qui poserait encore bien d'autres problèmes.

Sans attendre les annonces de l'Etat relatives au plan de déconfinement énoncé le 29 avril dernier, la Ville a fait le choix de l'anticipation en préparant depuis le 13 avril, un plan de déconfinement communal.

Aussi, les grandes lignes sont les suivantes :

**LA PROTECTION DES ADMINISTRES** : Approvisionnement en masques pour la population.

Pour lutter contre la propagation et protéger la population, la Ville s'est immédiatement mobilisée.

Afin de préparer la sortie du confinement dans les meilleures conditions, la Ville de Tournon-sur-Rhône s'est associée à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo pour la commande de masques lavables et réutilisables, pour l'ensemble des habitants du territoire.

Le financement est partagé entre l'Agglomération et les communes : 1/3 pour les communes, 2/3 pour l'Agglomération.

Chaque Tournonaise et chaque Tournonais se verra donc remettre un masque, la semaine du 11 mai.

Les masques seront distribués aux tournonais dans des lieux de distribution regroupés sur le territoire communal qui seront déterminés à l'aide du découpage des bureaux de vote.

4 lieux de distribution ont été retenus : Salle G. BRASSENS, Gymnase LONGO, MMPT et Halle des Sports.

Les personnes non inscrites sur les listes électorales seront invitées à se rendre dans le point de distribution le plus proche de leur domicile.

Les personnes vulnérables feront l'objet d'une distribution spécifique.

Des informations complémentaires seront communiquées par voie de presse, réseaux sociaux, panneaux lumineux, site Internet.

Ces masques ont été commandés par une entreprise Tournonaise auprès de fabricants locaux. Ils viendront en complément de la dotation en masques de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a également décidé de doter ses habitants en masques en tissu. Si les délais coïncident, nous distribuerons aux tournonais deux masques le même jour, l'un provenant de la Commune et l'autre de la Région.

En parallèle, la ville accompagne les initiatives citoyennes : couturières bénévoles, associations, pour la fabrication de masques alternatifs en fournissant tissus, élastiques, patrons, etc.

## **LES SERVICES COMMUNAUX**

Le fonctionnement actuel des services, en mode réduit, et le maintien des agents en télétravail vont se poursuivre. Cependant, l'activité des services reprend progressivement et les tournonnais pourront être reçus sur rendez-vous.

## **LE SCOLAIRE**

Vous avez été nombreux à questionner la collectivité sur les conditions de reprise de l'école. Une concertation étroite a été menée avec l'Education Nationale (DASEN, Directeurs et Directrices d'Ecole), les parents d'élèves et la Municipalité afin de préparer au mieux cette rentrée des classes.

La rentrée se fera de manière progressive :

**Lundi 11 mai** : pré-rentrée des enseignants et entretien des locaux par les agents.

Seuls les enfants de soignants seront accueillis ce jour-là,

**Mardi 12 mai** : Les élèves de Grande Section, CP et CM2 seront accueillis en fonction des groupes définis par les enseignants,

**Lundi 18 mai** : Accueil les enfants de tous niveaux en fonction des groupes définis par les enseignants.

## **SERVICES PERISCOLAIRES**

- **Transport scolaire** : pas de transport scolaire la semaine du 12 mai.  
Reprise envisagée le 18 mai y compris le bus de centralité. Les collèges tournonnais accueilleront à nouveau les collégiens à compter du 18 mai.
- **Garderies** : elles sont maintenues aux horaires habituels.
- **Restauration** :

**La semaine du 12 mai** : les parents devront fournir un repas froid.

**A compter du 18 mai** : le service de restauration sera de nouveau proposé.

Seuls des repas froids ou ambiants seront servis prioritairement dans les classes.

**Mme LAURENT** explique que les conseils d'école mis en place étaient des conseils d'école extraordinaires afin d'expliquer aux parents les protocoles mis en place pour rassurer les familles. Elle remercie le service Scolaire qui a fait un énorme travail pour permettre l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles. Il s'agissait aussi d'expliquer les modalités d'accueil des enfants en matière d'horaire afin d'éviter d'avoir un trop grand nombre d'enfants présents en même temps.

## **Dispositions sanitaires :**

Lundi 11 mai, tous les agents seront mobilisés pour effectuer un entretien approfondi et une désinfection des locaux scolaires dans le respect du protocole sanitaire qui a été remis aux parents.

La Ville a également passé commande de visières spécialement adaptées aux enfants de 3 à 6 ans. Elles seront distribuées en maternelle.

Les enfants d'élémentaires seront équipés d'un masque au même titre que tous les Tournonnais.

Tous les points d'eau des locaux scolaires ont été équipés de distributeurs de savon et d'essuie mains en papier.

Toutes les conditions sont réunies pour l'accueil des enfants.

### **LES COLLEGES ET LES LYCEES**

Le Département étant classé en vert, les collèges réouvriront progressivement à compter du 18 mai (attention, le Président du Conseil Départemental de sa volonté de rouvrir les collèges à Ardéchois à compter du 25 mai).

Les lycées restent quant à eux fermés. Une nouvelle décision interviendra pour le 2 juin.

### **LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

- Le Ciné-Théâtre reste fermé. Une nouvelle décision du Gouvernement interviendra le 2 juin.

-Le Château-Musée rouvrira ses portes le 2 juin.

L'exposition « Voir ce qui se murmure » de l'artiste Patricia CARTEREAU, initialement prévue cet été, est reportée en 2021.

Cependant, afin d'animer le Château-Musée, deux pistes de réflexions sont à l'étude. Il s'agirait de proposer :

- une exposition sortie des réserves,
- une rétrospective pour la saison.

- A partir du 12 mai, la bibliothèque municipale reprendra progressivement ses activités tout en mettant en œuvre les mesures sanitaires indispensables. C'est pourquoi, dans un 1<sup>er</sup> temps, il n'y aura pas de réouverture des locaux au public, mais il sera mis en place :

- Un service de retrait des documents préalablement réservés (sur rendez-vous)
- Un service de portage à domicile pour les personnes les plus fragiles.

- La Maison Municipale pour Tous, la Salle Georges BRASSENS, l'Espace VASSART et la salle d'exposition de la Tourette restent fermés. Une nouvelle décision du Gouvernement interviendra le 2 juin.

- Les équipements sportifs communaux (Halle des Sports, Parc L. SAUSSET, Boulodrome et Gymnase LONGO) restent fermés jusqu'au 2 juin.

Le sport individuel de plein air est autorisé.

- Les parcs et jardins rouvriront ainsi que la ViaRhôna.

- Les mariages (sauf urgence) sont reportés.

### **LE CIMETIERE ET LES LIEUX DE CULTE**

Le cimetière est autorisé dans la limite de 20 personnes.

Les lieux de culte sont quant à eux ouverts mais il est recommandé de ne pas organiser de cérémonies religieuses avant le 2 juin.

## **LES MARCHES**

Les marchés alimentaires des mercredis et samedis auront lieu dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

A compter du 16 mai et afin de respecter ces règles, les commerçants du marché alimentaire seront répartis Place Jean Jaurès et Places Résistance/Carnot pour accueillir environ 17 commerçants supplémentaires.

Un point sera fait le 2 juin pour une éventuelle reprise du marché non alimentaire du samedi sur la Place du Quai Farconnet.

## **LES FESTIVITES ET LES ANIMATIONS**

La Fête de la Musique est annulée.

Le feu d'artifice du 14 juillet ainsi que le défilé des pompiers organisés par les villes de Tain l'Hermitage et de Tournon-sur-Rhône sont annulés.

Les 100èmes fêtes votives de juillet ainsi que le feu d'artifice de la vogue sont annulés.

Le maintien de la Foire aux Oignons est à l'étude. Une décision prise de concert avec la Préfecture sera communiquée ultérieurement.

Le Festival des Humoristes est reporté, il aura lieu dans une version réduite au mois de novembre.

VOCHORA envisage un report ou une annulation de son festival.

Le Festival SHAKESPEARE est quant à lui reporté à l'an prochain.

## **LES COMMERCES, RESTAURANTS ET BARS**

Les restaurants et bars restent fermés. C'est un coup dur pour notre économie locale. Une nouvelle décision interviendra pour le 2 juin pour une réouverture.

Les commerces rouvriront le 11 mai. A cet effet, la Municipalité distribuera dès lundi dans chaque commerce un « kit » comprenant un masque en tissu, un gel hydroalcoolique et deux affiches relatives aux gestes barrières.

## **LES RASSEMBLEMENTS**

Les rassemblements familiaux et amicaux sont autorisés dans la limite de 10 personnes maximum.

## **LES DEPLACEMENTS**

Les déplacements sont limités à 100 km à vol d'oiseau. Cette règle des 100 km ne s'applique que si l'on sort du Département.

Les déplacements sont autorisés au-delà de 100 km pour des motifs impérieux familiaux ou professionnels.

## **LES TRAVAUX**

Les travaux reprennent dans le respect des règles de sécurité.

C'est le cas pour les travaux d'aménagement de la Place du Quai Farconnet qui ont redémarré fin avril.

## **LE STATIONNEMENT**

Le stationnement en zone bleue pour une durée illimitée se poursuivra jusqu'à fin juin. En complément, il sera soumis lors du prochain Conseil Municipal la gratuité du stationnement du Parking des Graviers jusqu'à fin juin également. Il est aussi envisagé de pacifier la rue Thiers afin que celle-ci se retrouve sans stationnement, celui-ci pouvant être déporté sur le parking des Graviers pour permettre de respecter la distanciation physique notamment pour les lycéens et collégiens.

## **LES TESTS COVID-19**

En fonction des demandes des services de l'Etat, la salle Georges Brassens pourrait être mise à disposition afin d'effectuer des tests de dépistage du Covid-19.

## **CONCLUSION**

**M. le Maire** clôture son intervention :

Le 11 mai n'est pas une fin en soi, c'est une étape dans un combat qui va être long et qui est loin d'être gagné d'avance.

Au-delà des actions de la commune, que l'on vient de voir, il ne faut pas oublier qu'ARCHE Agglo et ses services sont également fortement mobilisés, dans le domaine économique notamment.

C'est tout notre quotidien qui a été modifié et qui le sera probablement pour longtemps : notre travail, nos loisirs, nos déplacements, nos modes de consommations seront à réinterroger.

Tout le monde s'accorde à dire que l'échelon local est central dans la gestion de ces phénomènes et que beaucoup d'actions peuvent être initiées à partir des communes et des intercommunalités. Cela a été l'occasion de montrer que le bloc communal représenté par la Commune et son intercommunalité qui est « son bras armé » ont bien fonctionné que ce soit sur les actions complémentaires en direction du commerce et de l'artisanat, que ce soit en direction des commandes réciproques de masques, que ce soit pour l'accueil des enfants de personnel de soignants pour les accueils de loisirs sans hébergement ou dans le cadre scolaire (locaux et personnel).

Chaque crise est également l'occasion de constater ce dont est capable un territoire, ses habitants, ses entreprises. Ces dernières semaines ont été l'occasion de voir que les Tournonnais ont été pleins de ressources et ont fait preuve d'une très grande solidarité.

Je souhaite de nouveau saluer :

- La capacité d'adaptation permanente des services municipaux. En présentiel ou à distance, ils ont œuvré pour qu'un service public de qualité continue d'être assuré,

- La générosité sans faille et la forte mobilisation des habitants, des entreprises, des artisans, des commerçants et des associations, qui malgré les importantes difficultés traversées pour un certain nombre d'entre eux, ont su innover, faire évoluer leur métier ou leurs savoir-faire, ont pris de leur temps pour aider les plus faibles ou défavorisés, ont accompagné la puissance publique sur de nombreux sujets...

Pour tout cela, je tenais à tous vous remercier sincèrement.

Cette pandémie doit également nous interroger fortement sur le fonctionnement même de notre société dans le futur :

- Les évolutions et changements durables de comportements qu'il faudra avoir, car cette crise est avant tout le fruit d'une modification de notre environnement naturel et des écosystèmes. Le développement durable ne peut être qu'une « bonne conscience », il doit devenir central dans l'ensemble de nos politiques publiques.
- Le nécessaire besoin d'anticipation d'un nouveau pic, d'un retour l'année prochaine ou d'un nouveau virus. Nous devons développer, y compris au niveau local, des systèmes de veille, de solidarités permettant d'anticiper et d'éviter des situations dramatiques tant au plan social qu'économique.

**M. FAURE** fait un point d'actualité sur l'Office de Tourisme dont le bureau a été fermé à Tournon-sur-Rhône comme les 3 autres au sein de l'agglomération. L'ensemble de l'équipe est resté mobilisé, sans chômage partiel mais en prenant une semaine de vacances. Les contacts se sont faits par mail avec les interlocuteurs, un travail important en back office a été réalisé sur le plan administratif avec la préparation du renouvellement du label qualité et du label « Vignobles et Découvertes », et également sur le digital avec une présence renforcée sur les réseaux sociaux. En termes de fréquentation, il faut souligner qu'il y a eu plus de 4 000 connexions sur la page mettant en avant les drive et circuits courts sur le territoire.

L'Office de Tourisme est 3<sup>ème</sup> au classement des Offices de Tourisme Ruraux en avril en termes de fréquentation et 41<sup>ème</sup> sur 1200 tout Offices de Tourisme confondus.

Une communication à destination des habitants du territoire, propriétaires de résidences secondaires soit plus de 8500 lits et à destination des métropoles régionales va être mise en place et l'achat de pages publicitaires sur des magazines de randonnée par exemple va être réalisé.

Une permanence téléphonique à partir du 18 mai ainsi qu'un tchat seront mis en place et l'ouverture est envisagée dans le respect des consignes sanitaires.

**Mme ROGER-DALBERT** fait un point sur le service Vie Citoyenne qui est resté opérationnel pendant le confinement avec une astreinte y compris le week-end pour les urgences. Elle remercie les agents du service pour leur implication pendant cette période difficile.

Elle précise que l'enregistrement des naissances et décès était réalisé mais que les mariages et PACS étaient reportés. Les seuls mariages et PACS pouvant être célébrés sont ceux sous le sceau de l'urgence.

Les titres d'identité vont pouvoir être remis mais les dépôts de dossiers ne se feront là aussi qu'en cas d'urgence.

Les mesures de protection sanitaires ont été mises en place pour le personnel avec l'installation de plexiglass.

**Mme ROGER-DALBERT** remercie à ce titre, Mme ARNDT, Directrice Générale des Services.

Elle précise que dans le cadre du plan de déconfinement, le public sera accueilli uniquement sur rendez-vous, dans le respect des gestes barrière.

Le cimetière a été entretenu pendant toute cette période et pourra à nouveau accueillir du public, même si le nombre de personnes en simultané sera limité à 20. Elle en appelle à la responsabilité de chacun.

Elle ajoute que pendant toute la période de confinement il n'y a pas eu de surmortalité à Tournon-sur-Rhône.

**M. le Maire** précise qu'effectivement le Nord Ardèche et Tournon-sur-Rhône en particulier ont été plutôt protégés en matière de décès, que 79 décès sont à déplorer en hôpitaux et 121 décès en EPHAD sont survenus en Ardèche.

**M. BARRUYER** souhaite évoquer la reprise de la pratique sportive sur le territoire avec les associations qui ont pu bénéficier de subventions lors du vote du budget. Ces subventions demeureront acquises même en l'absence de réalisation des projets pour lesquels elles avaient été versées.

La reprise des activités à partir du 11 mai est conditionnée aux arrêtés préfectoraux et consignes gouvernementales. Les sports en salle, les sports de combat ne reprendront pas, mais par contre il sera possible de refaire du sport en extérieur, course à pied, vélo...dans le respect des règles sanitaires.

Dès que les équipements pourront être réouverts, cela sera fait dans les meilleurs délais.

**Mme FOURNIER** souhaite qu'un mot de soutien soit adressé aux commerçants et que leur réactivité soit saluée.

Elle demande quelles aides peuvent être apportées aux commerces de proximité.

**M. le Maire** répond que les actions Ville ont été évoquées dans le plan de déconfinement.

En ce qui concerne les actions économiques de l'agglomération, la mise en place d'un fond d'urgence pour le commerce et l'artisanat de centralité et les micro-entreprises a été demandée en partenariat avec la région Auvergne Rhône-Alpes et la Banque des Territoires sur une enveloppe globale de 32 millions d'Euros. Ces avances financières pourraient être établies entre 3 000 et 20 000 Euros en fonction de la structure concernée. L'opérateur INITIATIVE 26-07 gèrera les dossiers pour le compte d'ARCHE Agglo et de la Région, soit 4 600 entreprises pour l'agglomération.

Un forfait de 1 000 Euros pourrait être accordé par l'Agglomération afin de permettre la relance des entreprises concernées.

Une deuxième action en direction des entreprises à connotation touristique, par une subvention comprise entre 500 et 5 000 Euros, sur justificatif de perte de chiffre d'affaire s'ajouterait au dispositif ci-dessus. L'intercommunalité viendrait en soutien avec un forfait de 1 000 Euros.

Il termine en indiquant « qu'il est impératif que dans cette crise, personne ne baisse le rideau ».

**Mme CROZE** ajoute qu'en termes de communication, une campagne d'affichage va être mise en place et visera à soutenir la consommation locale. Il s'agit d'une action de valorisation du territoire pour le faire vivre.

**Mme BURGUNDER** indique qu'en ce qui concerne la réouverture des écoles, il y a une certaine inquiétude et demande si les représentants de parents d'élèves ont été consultés.

**M. le Maire** répond que la concertation a été réalisée en 2 temps : dans un 1<sup>er</sup> temps avec les Directions des écoles avec les modalités d'accueil des enfants dans les conditions sanitaires maximales dès le lundi 11 mai. Dans un 2<sup>nd</sup> temps, les Conseils d'école mis en place sont allés plus loin que ce qu'il avait été annoncé dans les protocoles.

**Mme BURGUNDER** demande comment sera décidé quels élèves reprendront le chemin de l'école et s'il y aura suffisamment d'agents municipaux pour les accueillir.

**M. le Maire** répond que ce sont les enseignants qui détermineront qui sont les élèves à accueillir et que le personnel dans les écoles est supérieur au nombre préconisé.

**Mme BURGUNDER** demande comment vont se dérouler les transports scolaires et quel sera le taux de personnel pour encadrer les enfants.

**M. le Maire** indique que tout est prévu avec les transporteurs : le car sera à moitié rempli avec la surveillance et le respect des distances règlementaires entre le chauffeur et les enfants.

**Mme BURGUNDER** pose la question de la restauration scolaire et du nombre d'agents nécessaires au bon fonctionnement du service.

**M. le Maire** ajoute que les agents sont en nombre suffisant avec un recrutement qui a permis de compléter les effectifs soit environ une quarantaine d'agents à partir du mardi 12 mai.

Il confirme que la séance s'est bien déroulée en direct suite à l'intervention d'un administré et qu'il est 21h12 puis propose, d'applaudir les soignants.

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

### **Dates à noter :**

Prochain Conseil Municipal : jeudi 25 juin à 19 heures (date à confirmer) avec le vote du compte administratif.

Séance levée à 21 h15

Le Maire,  
**Frédéric SAUSSET**

